

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de reprise (terrassement) des pistes des Coqs et de Bel Ava - Domaine skiable de Combloux - Secteur Megève

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEM Les Portes du Mont-Blanc

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marchand Lucas, Directeur Général

RCS / SIRET

4 8 0 | 9 2 0 | 2 8 9 | 0 0 0 1 8

Forme juridique

SEM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés | Le projet prévoit de redessiner une partie des pistes existantes des Coqs, de Bel Ava et des pistes aval Coqs et Aigle : |
| b) Pistes de ski [...] d'une superficie inférieure ou égale à 2 hectares en site vierge ou d'une superficie supérieure ou égale à 4 hectares hors site vierge. | L'emprise du projet sera inférieure à 4 ha hors site vierge : 3.563 ha (1.764 ha pour la piste des Coqs, 1.148 ha pour les pistes aval, 0.651 ha pour la piste de Bel Ava) Le projet est donc soumis à étude d'impact au cas par cas, conformément à l'article R122-2 du Code de l'Environnement. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit de redessiner une partie de la piste rouge existante des Coqs qui part du sommet du télésiège du Christomet, une partie de la piste bleue existante de Bel Ava qui part de la gare aval du télésiège du Christomet et une partie des pistes aval de la piste de l'Aigle et de la piste des Coqs au niveau de la gare aval du télésiège du Christomet.

La reprise de la piste des Coqs s'effectuera entre P3 et P13.

La reprise des pistes aval s'effectuera entre P28 et P32 pour la piste de l'Aigle et entre P32 et P37 pour la piste des Coqs.

La reprise de la piste de Bel Ava s'effectuera entre P40 et P44.

4.2 Objectifs du projet

Le domaine skiable prévoit de reprofiler les pistes des Coqs et les pistes situées sur le plateau des gares aval du télésiège du Christomet et de celui des Prés (départ de la piste Bel Ava et arrivée des pistes des Coqs et de l'Aigle) dans le but de corriger le dévers existant afin de faciliter et sécuriser le passage des skieurs à ce niveau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessite des terrassements :

- Concernant la piste des coqs (entre P3 et P13) ; 13 350 m³ de déblais et autant de remblais. Le projet est donc en équilibre déblais/remblais.
- Concernant la piste Bel Ava et le bas de la piste des Coqs et de celle de l'Aigle ; 12 900 m³ de déblais et autant de remblais. Le projet sera également à l'équilibre déblai remblais.

Les surfaces concernées sont les suivantes :

- Total des surfaces terrassées = 3.563 Ha, dont :
 - Surface terrassée au niveau de la piste des Coqs (entre P3 et P13) = 1.764 Ha ;
 - Surface terrassée au niveau des pistes aval (Coqs et Aigle) = 1.148 Ha ;
 - Surface terrassée au niveau de la piste Bel Ava = 0.651 Ha ;

Les terrassements généreront un décapage de la terre végétale sur une superficie de 37 700 m², dont :

- 17 650 m² au niveau de la piste des Coqs ;
- 12 100 m² au niveau des pistes aval (Coqs et Aigle) ;
- 7 950 m² au niveau de la piste Bel Ava.

Le site sera remis en état après la réalisation des travaux.

Par ailleurs, dans le cadre du projet aucun défrichement ne sera nécessaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En fonctionnement, dans leur nouvelle configuration, les pistes permettront une descente plus facile pour tous les types de skieurs, même en cas de faible enneigement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à d'autres procédures administratives environnementales (pas d'incidence IOTA, défrichement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---------------------------------|-----------------------|
| - Décapage de la terre végétale | 37 700 m ² |
| - Déblais | 26 250 m ³ |
| - Remblais | 24 550 m ³ |
| - Surfaces terrassées | 3,563 Ha |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Megève (74120)

Domaine skiable Evasion Mont-Blanc

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 34' 08" 20E Lat. 45° 51' 49" 88N

Point d'arrivée :

Long. 06° 35' 12" 75E Lat. 45° 52' 06" 14N

Communes traversées :

Megève

Point de départ : Point le plus haut de la piste des Coqs (P3)

Point d'arrivée : Point le plus bas de la piste Bel Ava (P40)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet est situé dans une ZNIEFF de type II. Il s'agit de la ZNIEFF « Ensemble de zones humides des environs de Combloux et Megève ».</p> <p>La ZNIEFF de type I la plus proche est située à environ 800 m au Nord du projet, intitulée « Zones humides de Combloux et Demi-quartier ».</p> |
| En zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est situé en Haute-Savoie, au sein de la station Evasion Mont-Blanc. |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Il n'y a pas d'Arrêtés de protection de biotope (APB) autour du projet.</p> <p>L'Arrêté de Protection du Biotope le plus proche est situé à environ 900 m du projet. Il s'agit de l'APB « Les Aravis » (FR3800636).</p> |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet n'est pas situé dans ou à proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un parc national, - D'un parc naturel régional, - D'une réserve biologique, - D'une réserve de biosphère, - D'une réserve naturelle nationale, - D'une réserve naturelle régionale, - D'un parc naturel marin. |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La commune de Megève est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Haute-Savoie dont les cartes de bruit des infrastructures routières ont été arrêtées par le Préfet le 16 février 2018.</p> <p>La voie concernée est la RD1212.</p> <p>Le secteur de projet n'est pas concerné par des zones de bruit.</p> |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à proximité de plusieurs Zones Humides : La zone humide « Chalet du Christomet Ouest » borde le projet et la zone humide « Chalet du Christomet S-E » se situe à quelques mètres du projet. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Megève est soumise au PPR naturels approuvé le 14/08/2012 pour les aléas : - Chûtes de pierres, - Torrentiel, - Instabilité de terrain, - Inondation, - Avalanches, |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune est concernée par 43 anciens sites industriels et activités de service recensés dans BASIAS (dont 31 géolocalisés). Aucun des sites géolocalisé n'est à proximité immédiate du site de projet (le plus proche se situe à environ 1,49 km du projet). Il n'y a pas de site pollué ou potentiellement pollué (BASOL) sur la commune. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à environ 5,7 km du site inscrit le plus proche : "Col des Aravis et abords de la RN 503", d'une superficie de 417,04 ha et inscrit par l'arrêté du 13 décembre 1948 |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Site Natura 2000 Directive Oiseaux - ZPS (Zone de Protection Spéciale) le plus proche : Les Aravis (FR8212023) localisé à environ 3,7 km au Nord-Ouest du projet. Site Natura 2000 Directive Habitat - ZSC (Zone Spéciale de Conservation) le plus proche : Les Aravis (FR8201701) localisé à environ 3,7 km au Nord-Ouest du projet. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à environ 11,1 km du site classé le plus proche : "Désert de Platé, Aiguilles de Warens et montagne de Véran ", d'une superficie de 1980 ha et classé selon le décret du 3 décembre 1998. Le site classé "Massif du Mont-Blanc" se situe à environ 11,2 km du projet. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - Concernant la piste des coqs (entre P3 et P13) ; 13 350 m ³ de déblais et autant de remblais. Le projet est donc en équilibre déblais/remblais. - Concernant la piste Bel Ava et le bas de la piste des Coqs et de celle de l'Aigle ; 12 900 m ³ de déblais et sera également à l'équilibre déblais/ remblais. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est situé sur une zone déjà aménagée. D'après le plan des prescriptions du PLU de Megève, le projet n'est pas situé dans un corridor écologique ni dans un espace boisé classé, ni dans un secteur d'intérêt paysager. Concernant la faune et la flore, d'après l'inventaire des ZH proches du projet, aucune espèce de valeur connue n'avait été repérée. Cependant, le projet se situe dans une ZNIEFF de type II. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas situé sur un site Natura 2000, ni à proximité (site le plus proche à plus de 3,5 km). Le projet n'aura donc pas d'incidences sur les habitats ou espèces de ces zones. |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne va pas avoir d'incidences sur les zones d'inventaires et de protection (autre que la ZNIEFF de type II) en raison de la distance qui les sépare et de l'absence d'interaction. Cependant, par précaution des mesures seront prises pour éviter toutes dégradations des habitats. Il va s'agir de veiller à ce qu'aucun équipement de chantier (piste, voie d'accès etc) ne vienne les perturber. A cette fin, un rappel de l'emprise de chantier et des conditions d'accès sera effectué pour la phase chantier. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Impact sur des espaces naturels sur 37 700 m ² maximum correspondant à la surface de décapage de la terre végétale. Cependant l'ensemble des travaux envisagés se situe sur des pistes de ski existantes. Une remise en état sera effectuée après travaux. Pas de défrichement. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site d'étude s'inscrit dans plusieurs zones du PPRN : Zone d'aléa fort pour le risque d'instabilité de terrain (Zone n°1 G3). Cette zone ne fait pas partie du périmètre du règlement ; Zones d'aléa fort pour le risque torrentiel (zones n° 297 et 299 T3) correspondants aux règlements 267 et 269 X ; Zone d'aléa moyen pour le risque d'instabilité de terrain (zone n°5 et 6 G2), correspondant au règlement 2DF. Les zones de terrassement du projet ne sont pas concernées par une zone avalancheuse. Risque sismique aléa 4 (moyen) |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux uniquement (mouvements de camion) |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le bruit sera occasionné pendant la phase travaux (terrassements, circulation des engins,...). |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Émission de poussières en phase travaux |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet déjà existant dans le paysage |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La vocation de piste n'est pas modifiée. Pendant les travaux et la phase de reverdissement, les troupeaux auront sur le domaine des zones de substitutions à proximité immédiate sur lesquelles ils seront conduits. Les terrains remaniés seront réenherbés et pourront être à nouveau pâturés après une reprise durable de la végétation. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Annexe : Notice environnementale

Une démarche de notice environnementale est engagée par le maître d'ouvrage au stade de présentation de la demande d'examen au cas par cas.

Toutes les mesures seront prises afin d'éviter ou réduire les effets du projet en phase chantier (plan de gestion des déchets, émissions de poussières, de bruit, gestion des accès...).

Un suivi environnemental du chantier sera effectué pour vérification des prescriptions définies dans la notice environnementale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature des projets (modification de l'existant sans défrichement), nous sollicitons une demande d'examen au cas par cas pour ce projet qui consiste en un reprofilage des pistes des Coqs, de Bel Ava et des pistes aval des Coqs et de l'Aigle.

Compte tenu de la nature du projet et des mesures d'évitement et de suivi de chantier prévus, le projet ne nous semble pas nécessiter la production d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|------------------------------------|
| Annexe 7 : Notice environnementale |

9. Engagement et signature

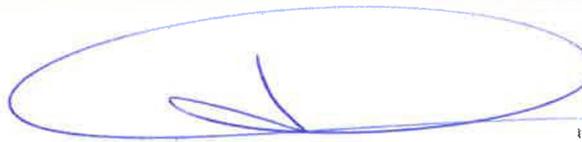
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Combloux

le 24/07/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

LES PISTES DU MONT-BLANC
Services Mécaniques
20 route des Brons
74920 COMBLOUX
Tel 04 50 58 65 20
Fax 04 50 93 31 01